



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

65010 - Soutien à la pratique sportive

**Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive
Proposition d'approbation des programmes
d'actions proposés par les Comités Départementaux
de l'Union Nationale du Sport Scolaire, de
l'Union Générale Sportive de l'Enseignement
Libre Alsace, d'Athlétisme et de Judo**

Rapport n° CP/2017/340

Service gestionnaire :
J530 - Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des aides à la licence sportive en faveur des associations sportives. Il a également pour objet de proposer d'approuver les programmes d'actions proposés par le Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire (SDUNSS), par l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL ALSACE), par le Comité Départemental d'Athlétisme du Bas-Rhin et par le Comité Départemental de Judo du Bas-Rhin.

Le Département encourage la pratique sportive des Bas-Rhinois en soutenant les associations sportives, notamment en leur apportant une aide en fonctionnement, indexée sur le nombre de licenciés de moins de 18 ans.

Les comités départementaux et les ligues sportives sont soutenus par le biais de conventions d'objectifs et de développement sportif.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'AIDES A LA LICENCE SPORTIVE

Le Département attribue aux associations sportives, pour la saison sportive 2015/2016, une aide au fonctionnement selon les modalités suivantes et conformément à la décision rendue par l'Assemblée Plénière le 24 Avril 2015 (Délibération n°57) :

- 5 € par licencié de moins de 18 ans ;
- les dossiers des associations pour lesquels le montant de subvention est inférieur à 100 € ne sont plus pris en compte.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant de 20 020 € aux associations sportives figurant dans les tableaux joints en annexe.

2. PROPOSITION D'APPROBATION DES PROGRAMMES D'ACTIONS PROPOSES PAR LES COMITES DEPARTEMENTAUX DE SPORT SCOLAIRE

A l'instar de la contractualisation avec les comités départementaux sportifs, le Département a conclu des conventions d'objectifs pour la période 2012-2014 qui ont été reconduites annuellement en 2015 puis en 2016, sur les mêmes bases, avec le Service Départemental

de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin (SDUNSS 67) et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace).

Dans le cadre de ses compétences relatives au soutien à la pratique sportive des collégiens, le Département souhaite s'appuyer sur les valeurs véhiculées par le sport (la loyauté, le respect, le contrôle de soi et de l'autre, l'esprit collectif etc....) pour contribuer à la construction citoyenne des jeunes.

Il a ainsi engagé depuis plusieurs années une contractualisation avec les comités sportifs départementaux scolaires, le Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin (UNSS 67) et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace), pour soutenir et valoriser les actions originales proposées en direction des collégiens, en phase avec les priorités départementales, qui ont pour objectifs de :

- promouvoir et faire découvrir la pratique sportive ;
- inciter au bénévolat et à la prise de responsabilité ;
- sensibiliser à l'hygiène de vie et à la santé ;
- favoriser l'intégration de jeunes en situation de handicap au sein des collèges.

Le Conseil Départemental lors de sa session du 8 décembre 2016 a décidé du principe de reconduction des conventions d'objectifs pluriannuelles pour une durée de trois ans avec les comités départementaux, lors de leur renouvellement (Délibération n° CD/2016/155).

2.1 Programme d'actions proposés par le Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire

Le Service Départemental UNSS 67 propose de reconduire son programme d'actions pour les trois années à venir.

2.1.1 Bilan des actions entreprises en 2016

Le Service Départemental UNSS 67 a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités et de compétitions sportives ainsi que l'apprentissage de la vie associative pour les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré.

Il rassemble près de 22 000 licenciés dont 14 180 collégiens, soit 32 % des effectifs totaux (44 918 élèves) du Bas-Rhin, répartis dans une centaine d'associations sportives scolaires.

Au titre de la convention d'objectifs 2016, le comité a poursuivi trois objectifs de développement :

- l'éducation à la santé et la promotion de l'activité physique et sportive scolaire ;
- le sport scolaire comme vecteur de la promotion des valeurs universelles ;
- l'encouragement à une offre sportive diversifiée et création de l'événementiel.

Le Service Départemental UNSS 67 a proposé en début d'année scolaire une journée banalisée pour toutes les associations sportives scolaires afin d'informer et de promouvoir les activités physiques et sportives des associations sportives. Un calendrier de compétitions sportives qui prend en compte toutes les particularités du rythme scolaire a été élaboré. L'optimisation de l'organisation des rencontres se fait au travers de nombreuses réunions départementales et au niveau des districts. Ainsi, toutes les rencontres prévues au calendrier ont pu être mises en place. La mutualisation des transports lors des déplacements sportifs est de plus en plus structurée. Le service départemental a réalisé une plaquette comme vecteur de communication et sa diffusion est assurée par celui-ci et les districts.

L'organisation d'un ensemble de manifestations promotionnelles, sans vocation compétitive, et qui répondent aux problématiques de la santé, du sport partagé, de la féminisation du sport et de la sensibilisation aux sports de pleine nature, ont été proposés.

Le partenariat avec les comités sportifs a été développé dans le cadre de l'organisation de journées spécialisées « *sport partagé* ». Ainsi des élèves en situation de handicap ont pu pratiquer différentes disciplines sportives telles la sarbacane, le torball, le hand-fauteuil, l'acrogym etc ...120 élèves ont participé aux journées « *sport pour tous* ». Plus de 35 sorties (VTT, escalade, ski...) ont eu lieu.

La pratique féminine constitue une des priorités de l'UNSS, des rencontres sportives mixtes et des journées promotionnelles d'activités féminines en vogue telle que la danse, le step, la zumba, le body combat, l'aviron indoor, l'acrogym, la gymnastique rythmique ont permis à environ 450 élèves d'y participer.

Enfin, l'attractivité du territoire et la montée en puissance du développement maîtrisé des sports de nature contribuent à l'émergence des actions sport nature (raid nature, raid blanc, randonnées ...). C'est ainsi que le Service Départemental de l'UNSS 67 a organisé le championnat de France UNSS de course d'orientation des lycées qui s'est déroulé du 24 au 26 mai 2016 sur les sites de VILLE et du Champ du Feu. Il a accueilli environ 300 personnes (50 équipes de 4 compétiteurs, jeunes officiels et leurs enseignants d'E.P.S.) venues de toute la France. Les élèves et les établissements scolaires du département ont été mobilisés.

Sur l'ensemble du département, environ 45 actions de formation de jeunes officiels ont été organisées pendant toute l'année scolaire. Les partenariats avec les comités départementaux ou clubs de différentes disciplines (handball, football, tennis de table, badminton, athlétisme, rugby aviron, gymnastique) ont également permis aux jeunes collégiens de suivre une formation de jeunes officiels. Chaque compétition est arbitrée par un élève.

2.1.2 Projet d'actions 2017/2019

Le comité souhaite poursuivre les actions engagées en 2016 sur les trois années à venir :

- l'éducation à la santé et la promotion de l'activité physique et sportive scolaire ;
- le sport scolaire comme vecteur de la promotion des valeurs universelles ;
- l'encouragement à une offre sportive diversifiée.

L'UNSS poursuivra son intervention sur la formation des animateurs d'association, et des jeunes officiels, sur la pérennisation du partenariat UNSS-comités et sur l'organisation de la journée du sport scolaire.

L'UNSS se propose de poursuivre ses actions favorisant le sport pour tous, par son soutien à des événements promotionnels sur les thématiques du sport partagé, du sport féminin et du sport de pleine nature-santé. Un projet concernant les publics décrocheurs (classes de 3^e et de 4^e) sera valorisé par la mise en place de journées spécifiques par district et l'action « *sport partagé* » dans le cadre du championnat de France par la discipline handi-judo.

Enfin, le Service Départemental de l'UNSS 67 pourrait développer et ouvrir les sections sportives scolaires aux associations locales de chaque territoire pour diversifier les disciplines sportives et amener les jeunes vers des activités sportives en clubs.

En 2016, l'UNSS a été soutenue par le Département à hauteur de 11 600 €, dont 2 000 € pour l'organisation du championnat de France UNSS de course d'orientation.

L'association sollicite la reconduction de l'aide pour la réalisation de son plan d'actions, dont le coût s'élève, annuellement, à 108 700 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire une subvention de 9 600 € pour 2017 et :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure entre le Département et le Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire pour la période 2017-2019 ;

- de décider que cette subvention de 9 600 € pour l'année 2017, sera versée selon les modalités suivantes :

- une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;
- le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte rendu d'exécution et compte-rendu financier).

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis, le 6 juillet 2017 un avis favorable au projet d'attribution d'une aide départementale en 2017 à hauteur de 9 600 € en faveur du Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire 67, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

2.2 Programme d'actions proposés par l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace

L'UGSEL Alsace propose de reconduire son programme d'actions pour les trois années à venir.

2.2.1 Bilan des actions entreprises en 2016

L'UGSEL Alsace accorde une place prépondérante aux activités corporelles et sportives comme vecteurs de relation pour se développer au niveau moteur sensoriel et physique, au niveau spirituel, moral, affectif et social.

Elle compte 4 238 licenciés répartis dans 10 associations présentes dans les collèges de l'enseignement privé. Des pôles animations, compétitions, événements, prévention et éducation santé et formation ont été mis en place par l'UGSEL Alsace pour réaliser les actions inscrites dans la convention d'objectifs.

Au titre de la convention d'objectifs 2016, le comité a poursuivi les objectifs de développement suivant :

- favoriser et développer la pratique d'activités physiques et sportives pour une implication des jeunes à la prise de responsabilité ;
- intégrer des jeunes en situation de handicap ;
- faire preuve de solidarité ;
- faire de la prévention éducation santé ;
- organiser une manifestation exceptionnelle

La journée du sport scolaire, organisée en septembre 2016, a été une animation inter établissements et l'ensemble des CM2 et 6^e se sont retrouvés pour la rentrée de l'UGSEL. Plusieurs après-midi et/ou soirées pour chaque niveau de classe ont été organisées pour découvrir et pratiquer différentes activités sportives (tennis de table, basket-ball, escalade, judo, canoë, step, futsal, zumba ...). Grâce à l'enneigement suffisant au Champ du Feu, des sorties ski ont également eu lieu.

La mise en place d'une organisation dynamique, plus transversale sur des événements mixtes, et la rencontre de personnes en situation de handicap moteur, sensoriel et cognitif a permis de changer le regard des jeunes. Les actions en partenariat avec le Comité de Basket-Ball ont également favorisé la pratique du Handi-basket, de même pour l'animation « *Cécifoot* » en partenariat avec le District de Football et Hand-fauteuil avec le Comité de Handball.

L'objectif de l'association est de permettre au plus grand nombre de licenciés d'accéder aux championnats départementaux et nationaux, ainsi des rencontres sportives en partenariat avec les comités, fédérations et ligues sportives sont organisées (tournois dans les sports dits « *classiques* »). 500 licenciés ont pu s'inscrire dans 10 activités sportives féminines comme la gymnastique rythmique et sportive, le badminton, le volley-ball, le basket-ball... en apportant une attention particulière sur de nouveaux concepts, tel un cours collectif de zumba, ce qui a permis une intégration plus grande des filles dans le sport scolaire.

Pour favoriser l'intégration et valoriser un projet par équipe, l'UGSEL Alsace organise chaque année une course contre la faim, à laquelle quatre établissements (650 élèves) ont participé en 2016.

Afin de contribuer à la prévention et à la sensibilisation des jeunes aux questions de santé, l'UGSEL a mis en place une formation « Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 ».

Dans le cadre du championnat de France de basket UGSEL, qui a eu lieu fin mai 2016 à STRASBOURG, un projet « *Le basket dans tous ses états de la maternelle à l'université* » a été organisé par l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace. 9 actions ont été suivies tout au long de l'année scolaire, pour des élèves de la maternelle, à la terminale, à l'université. Le lancement de ce projet a eu lieu lors de la journée du sport scolaire le 16 septembre 2015, labellisé par l'Éducation Nationale dans le cadre de l'Année du Sport de l'École à l'Université (ASEU), et récompensé par un prix (dans les 10 meilleurs projets français du sport scolaire). Une journée festive organisée le 1^{er} juin 2016 à STRASBOURG a clôturé cette manifestation.

2.2.2 Projet d'actions 2017/2019

L'UGSEL Alsace souhaite poursuivre les actions engagées en 2016 sur les trois années à venir :

- favoriser et développer la pratique d'activités physiques et sportives ;
- intégrer des jeunes en situation de handicap ;
- proposer des animations, des événements afin de développer l'esprit de solidarité et l'ouverture aux autres et l'implication des jeunes à la prise de responsabilité ;
- faire de la prévention, de l'éducation autour des questions de santé ;
- organiser des manifestations exceptionnelles.

L'UGSEL Alsace envisage aussi l'organisation dans le cadre du « *Forum des carrières* » d'une intervention d'une demi-journée auprès des élèves de 4^e de tous les établissements privés.

En 2016, le soutien du Département s'est monté à 4 880 € dont 2 000 € au titre du soutien à l'organisation du projet « *Le basket dans tous ses états de la maternelle à l'université* ».

L'association sollicite la reconduction de l'aide pour la réalisation de son plan d'actions, dont le coût s'élève, annuellement, à 12 250 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace une subvention de 2 880 € pour 2017 et :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure entre le Département et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace pour la période 2017-2019 ;

- de décider que cette subvention de 2 880 € pour l'année 2017, sera versée en une fois au vu de la convention signée.

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis, le 6 juillet 2017 un avis favorable au projet d'attribution d'une aide départementale en 2017 à hauteur de 2 880 € en faveur de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

3. PROPOSITION D'APPROBATION DES PROGRAMMES D'ACTIONS PROPOSES PAR LES COMITES DEPARTEMENTAUX SPORTIFS

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes des projets de conventions pluriannuelles à conclure pour la période 2017/2019 et d'attribuer des subventions annuelles dans le cadre de conventions financières du 1er janvier au 31 décembre 2017 au Comité Départemental d'Athlétisme du Bas-Rhin et au Comité Départemental de Judo du Bas-Rhin.

Pour bénéficier du soutien départemental, au titre du sport, les comités sportifs - ou ligues lorsqu'il n'y a pas de comité - ont le choix entre :

- solliciter l'aide à la licence (part fixe de 400 € et part variable selon le nombre total de licenciés, tous âges confondus, avec les montants suivants : 0,43 €/licencié pour moins de 500 licenciés, 0,48 €/licencié de 500 à 5 000 licenciés, 0,53 €/licencié pour plus de 5 000 licenciés) ;

- opter pour une convention d'objectifs, en présentant un projet de développement sportif et différentes actions à mener sur une ou plusieurs années, qui s'inscrivent dans les axes et objectifs de la politique sportive départementale :

- axe 1 : une politique sportive basée sur un soutien fort aux associations ;
- axe 2 : une politique sportive en faveur d'un aménagement équilibré et durable du territoire ;
- axe 3 : une politique sportive érigeant le sport comme école de la vie pour la jeunesse ;
- axe 4 : une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de la vie ;
- axe 5 : une politique sportive favorisant le développement maîtrisé des sports de nature.

3.1 Programme d'actions proposés par le Comité Départemental d'Athlétisme du Bas-Rhin

Le Comité Départemental d'Athlétisme du Bas-Rhin sollicite la poursuite de son partenariat avec le Département du Bas-Rhin pour les trois années à venir.

3.1.1. Bilan des actions entreprises en 2016

Le comité, qui comptait 3 417 licenciés en 2015, est passé à 3 650 licenciés lors de la saison 2015/2016, inscrits dans 34 clubs ou sections bas-rhinois, soit une progression de plus de 6 %.

L'athlétisme est une discipline olympique qui est historiquement basée sur la compétition et qui doit se diversifier. En effet, une adaptation aux nouvelles tendances et aux nouveaux enjeux est nécessaire à l'athlétisme pour répondre aux attentes des pratiquants. Les courses sur route ouvertes à tous (qui se déroulent donc en dehors des stades et qui sont destinées à la fois aux licenciés et non licenciés) sont notamment en plein essor.

Le développement de la discipline auprès des jeunes pratiquants et particulièrement des scolaires est aussi important afin de promouvoir la discipline et fidéliser ce public. L'athlétisme santé doit également se développer (à travers notamment de la marche nordique et par l'intermédiaire des coaches athlé-santé), en dehors de tout aspect compétition. De plus, le comité tient également à s'engager dans des actions en direction des personnes en situation de handicap.

Enfin, le développement et la promotion de la discipline sur l'ensemble du territoire représente aussi un objectif pour le comité, conscient qu'il existe encore des zones géographiques mal couvertes au niveau de l'offre de pratique.

Le Département soutient, depuis 2011, le Comité Départemental d'Athlétisme par le biais d'une convention d'objectifs, conclue au départ pour trois ans (2011-2013) et reconduite en 2014, 2015 et 2016 pour la mise en place de différentes actions de promotion et de développement de la discipline :

- développement de l'activité athlé-santé notamment par la marche nordique pour tous ;
- création de nouveaux clubs dans les zones non pourvues ;
- mise en place d'actions en direction des personnes en situation de handicap.

L'aide attribuée par le Département s'est élevée à 44 400 € sur trois ans, puis s'est élevée annuellement à 11 880 €.

Le bilan réalisé fin 2016 est positif ainsi qu'en attestent les chiffres précités, on remarque une nette progression des licenciés due en grande partie à l'augmentation des licenciés loisirs sur l'athlé-santé avec le développement de la marche nordique. Par exemple, l'Association Athlé Santé (A.S.N. 67), dédiée aux loisirs, a vu le nombre de ses adhérents tripler en sept ans (2009/2016) passant de 107 à 352, grâce à l'investissement d'une animatrice départementale.

Un partenariat a été instauré avec le réseau d'éducation thérapeutique REDOM qui accompagne le suivi des patients atteints de maladies cardiovasculaires et diabètes pour des cycles de remise en forme.

Le comité développe également des actions et animations en entreprise (LILLY, KRONENBOURG). Enfin il intervient dans la formation des étudiants en DEUST seniors et, suite à une animation de marche nordique lors de la semaine bleue à destination des seniors à GEISPOLSHHEIM, a organisé des cycles de marche nordique.

Dès la première année de création du club de MOLSHEIM, il y a eu 47 licenciés inscrits, et le comité a également impulsé la création d'une section handisport à LINGOLSHEIM (IBAL) en 2016.

En 2016, le Département a attribué une subvention de 11 880 € pour l'ensemble de ces actions.

3.1.2 Projet d'actions 2017/2019

Le comité souhaite poursuivre, voire intensifier les actions engagées en 2016 sur les trois années à venir, à savoir :

- poursuite du développement de l'activité athlé-santé notamment par la marche nordique pour tous ;
- création de nouveaux clubs dans les zones non pourvues ;
- mise en place d'actions en direction des personnes en situation de handicap.

Ainsi, après la création du club de MOLSHEIM, il poursuit ses démarches sur le secteur de QUATZENHEIM et SCHIRMECK, en relation avec les municipalités.

Le comité a également recruté récemment une nouvelle animatrice départementale, pour développer l'accès à l'athlétisme pour les personnes en situation de handicap. Des contacts sont d'ores et déjà pris avec des institutions spécialisées (Les « Iris », les Centres Clemenceau et Louis-Braille).

En 2016, le soutien du Département s'est élevé à 11 880 € et le comité sollicite pour mener à bien ces nouvelles actions sur les trois années à venir, une aide à même hauteur, pour un budget prévisionnel annuel estimé à 87 900 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Comité Départemental d'Athlétisme du Bas-Rhin une subvention de 11 880 € pour 2017 et :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure entre le Département et le Comité Départemental d'Athlétisme du Bas-Rhin pour la période 2017-2019 ;

- de décider que cette subvention de 11 880 € pour l'année 2017, sera versée selon les modalités suivantes :

- une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;
- le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte rendu d'exécution et compte-rendu financier).

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis, le 6 juillet 2017 un avis favorable au projet d'attribution d'une aide départementale en 2017 à hauteur de 11 880 € en faveur du Comité Départemental d'Athlétisme du Bas-Rhin, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

3.2 Programme d'actions proposés par le Comité Départemental de Judo du Bas-Rhin

Le Comité de Judo du Bas-Rhin sollicite la poursuite de son partenariat avec le Département du Bas-Rhin pour les trois années à venir.

3.2.1. Bilan des actions entreprises en 2016

Le Comité Départemental de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées du Bas-Rhin compte plus de 10 083 licenciés répartis dans plus d'une centaine de clubs bas-rhinois. Dans la discipline judo jujitsu on compte en moyenne plus de 120 licenciés par club.

Le judo est une des disciplines les plus représentées sur le territoire bas-rhinois avec un nombre important de clubs répartis sur l'ensemble du territoire, aussi bien en milieu urbain que rural. On remarque tout de même des zones d'ombre au sud du département et le long du Rhin.

Le comité cherche aujourd'hui à fidéliser ses adhérents. Pour développer et pérenniser ses activités, le comité accompagne et soutient les clubs dans la quête de ressources et dans la mise en place d'une dynamique de projet. La structuration de ces derniers passe par l'organisation de diverses animations et manifestations, par le développement des relations avec le monde scolaire et la diversification des activités pour être plus attractif et accessible au plus grand nombre.

La formation est également un enjeu important afin d'améliorer l'encadrement des activités. Dans ce cadre le comité souhaite mettre l'accent sur la formation des deux premiers niveaux de qualification (assistants-club et animateurs suppléants). Le but dans ce projet d'amélioration de l'encadrement et de réflexion sur le statut de l'enseignant est de mettre en place, à terme, un groupement d'employeurs pour mettre en commun les ressources et pérenniser des emplois.

Dans le cadre du soutien du Département au Comité de Judo, une convention d'objectifs et de développement sportif a été conclue en 2012 pour accompagner le comité sur la période 2012/2014, reconduite en 2015 et 2016.

Dans le cadre de la convention, le comité poursuivait trois objectifs de développement :

- soutenir les clubs dans leur structuration et leurs démarches de projet ;
- favoriser et développer les liens avec le milieu scolaire ;
- diversifier les activités.

Il a notamment encouragé les clubs dans l'organisation de manifestations, à rayonnement local, et départemental, par la mise à disposition de moyens matériels, de moyens humains pour une aide à la coordination des actions et mis en place un accompagnement personnalisé à la constitution de « *projets clubs* », tableaux de bord des associations les plus en difficulté, manquant de vision à moyen et long terme.

Les sections de FURDENHEIM et Geispolsheim ont été pérennisées.

Le comité a organisé des sessions de formation dans chaque district (ouvertes dès l'âge de 16 ans) à destination de futurs enseignants, en démarrant le processus de formation par la qualification d'assistant club et à partir de 18 ans par la qualification d'animateur suppléant.

Il a développé une nouvelle pratique « *le chanbara* » notamment à VENDENHEIM et en milieu scolaire (écoles et collège de QUATZENHEIM, GEISPOLSHEIM).

En 2016, le Département a attribué une subvention de 19 000 € pour soutenir l'ensemble de ces actions.

3.2.2 Projet d'actions 2017/2019

Le comité souhaite poursuivre, voire intensifier les actions engagées en 2016 sur les trois années à venir, à savoir :

- accompagner, former et soutenir les associations dans la réalisation de leur projet ;
- dynamiser l'engagement associatif, notamment des jeunes, et le développement du bénévolat ;
- promouvoir le judo comme école de la vie pour la jeunesse, lutter contre la sédentarité et le surpoids des jeunes et intervenir en lien avec les centres socio-culturels ;
- développer des actions en direction des publics en situation de handicap et des seniors.

En 2016, le soutien du Département s'est élevé à 19 000 € et le comité sollicite pour mener à bien ces nouvelles actions sur les trois années à venir, une aide à même hauteur, pour un budget prévisionnel annuel estimé à 140 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au Comité Départemental de Judo du Bas-Rhin une subvention de 19 000 € pour 2017 et :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure entre le Département et le Comité Départemental de Judo du Bas-Rhin pour la période 2017-2019 ;

- de décider que cette subvention de 19 000 € pour l'année 2017, sera versée selon les modalités suivantes :

- une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;
- le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte rendu d'exécution et compte-rendu financier).

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis, le 6 juillet 2017 un avis favorable au projet d'attribution d'une aide départementale en 2017 à hauteur de 19 000 € en faveur du Comité Départemental de Judo du Bas-Rhin, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15261	65-6574-32	290 000,00 €	27 677,73 €	20 020,00 €
15274	65-6574-28	68 000,00 €	55 582,66 €	12 480,00 €
30301	65-6574-32	430 000,00 €	274 190,00 €	30 880,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 63 380 € selon la répartition suivante :

- 20 020 € au titre de l'aide à la licence sportive pour la saison 2015/2016 aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint ;

- 9 600 € au Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin, au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, selon les modalités suivantes :

une avance aux notifications des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues;

- 2 880 € à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace, au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 et qui sera versée en une seule fois au vue des conventions signées;

- 11 880 € au Comité Départemental d'Athlétisme du Bas-Rhin, au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, selon les modalités suivantes : une avance aux notifications des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues ;

- 19 000 € au Comité Départemental de Judo du Bas-Rhin, au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, selon les modalités suivantes : une avance aux notifications des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions d'objectifs et de conventions financières à conclure pour la période 2017-2019, entre le Département et le Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire, l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace, le Comité Départemental d'Athlétisme du Bas-Rhin et le Comité Départemental de Judo du Bas-Rhin et autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 30/08/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY